

Neuchâtel, le 10 octobre 2023

**Cahier des charges de l'éducateur·trice de l'équipe de l'Espace
 Temporaire et Alternatif à la Scolarité (ETAS) au sein du Département CRAIE
 (EduETAS ci-après)**

1. IDENTIFICATION DU POSTE			
Département :	Education et enseignement	Département : CRAIE	éorén
Date d'engagement :		Classe : à définir	Échelon : à définir
2. TITULAIRE			
Nom et prénom :		Taux d'activité : 80%	
Fonction :	Educatrice (selon CCT-ES) de l'équipe de l'ETAS au sein du Département CRAIE		
Gestion du temps :	32 heures par semaine + 3 heures de rattrapage, soit 35 heures à 80%		
Vacances :	23 jours (20-49 ans) – 28 jours (50-59 ans) – 33 jours (dès 60 ans) + rattrapage, soit environ 9 semaines pendant les vacances scolaires		

3. ROLE DE LA FONCTION DANS L'ORGANISATION

3.1 Mission générale

L'EduETAS intègre de l'Espace Temporaire et Alternatif à la Scolarité (ETAS) du Département CRAIE à l'éorén.

L'EduETAS est co-responsable des élèves pris en charge à l'ETAS.

L'EduETAS répond aux missions et au rôle qui lui est dévolu dans le concept d'équipe ETAS - CRAIE au sein de l'éorén.

3.2 Position hiérarchique

3.2.1 Fonction supérieure

L'EduETAS est placé sous l'autorité de la direction du Département CRAIE à qui il rend compte de son activité.

3.2.2 Fonctions subordonnées

L'EduETAS peut, avec l'approbation de la direction du Département CRAIE, faire exécuter des travaux à d'autres collaborateurs·trices de l'École, ou à du personnel engagé temporairement pour des tâches spécifiques.

3.2.3 Fonctions horizontales

L'EduETAS collabore avec l'équipe de remédiation de l'éorén, avec le personnel des services socio-éducatifs et de la médiation dans les centres sur un même niveau hiérarchique. L'EduETAS est respectivement suppléant de ses collègues de l'équipe d'intervention. Il/elle assume collectivement, avec ses collègues, les missions de l'équipe d'intervention.

3.3 Relations fonctionnelles

3.3.1 Internes

L'EduETAS est habilité·e à entrer en relation directe avec :

- la direction du Département CRAIE, les équipes de direction, les secrétaires, les enseignants·tes et les élèves de tous les centres ainsi qu'avec le personnel des services généraux de l'éorén.

3.3.2 Externes

Les contacts avec les services parascolaires étatiques (OPE, AEMO, etc.) et sociaux sont assurés par la direction adjointe et le SSE des centres. Toutefois, en accord avec la direction adjointe ou le SSE, L'EduETAS est habilité à prendre contact avec ces services si la situation le justifie.

Les relations fonctionnelles énumérées aux points 3.1 et 3.2 peuvent prendre la forme écrite ou orale. Des relations fonctionnelles autres que celles susmentionnées peuvent être établies moyennant l'accord préalable de la direction du Département CRAIE.

4. ROLES ET TACHES POUR LESQUELLES LA RESPONSABILITE DE LA FONCTION EST ENGAGEE

- 4.1 Les rôles et tâches sont décrits dans le document intitulé CRAIE - Espace Temporaire et Alternatif à la Scolarité (ETAS).
- 4.2 Les rôles et tâches peuvent être revus et peuvent évoluer en fonction des besoins de l'éorén.
- 4.3 Toutes modifications durables et d'importance seront établies en collaboration avec les membres de l'équipe de remédiation.
- 4.4 Les besoins de l'école auront priorité sur les demandes individuelles.

5. ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES

5.1 En matière de signature

L'EduETAS est habilité à signer seul la correspondance entrant dans le cadre des relations fonctionnelles définies au point 3.1.

5.2 En matière d'engagement financier

L'EduETAS ne peut pas engager l'éorén auprès de quelconques fournisseurs ou organismes externes sans en référer à ses supérieurs hiérarchiques (point 3.2.1).

6. SECRET DE FONCTION

L'EduETAS est soumis au secret de fonction.

7. EVALUATION DES FONCTIONS

Les prestations fournies par L'EduETAS s'apprécient au travers des critères suivants :

- qualité des prestations assurées dans le cadre de son intervention au sein de l'équipe de remédiation (Remed).
- efficacité de la gestion des différentes situations qui lui seront soumises.
- disponibilité et qualité du travail régulier.
- qualité des rapports spécifiques demandés par la direction du Département CRAIE.

La direction du Département CRAIE de l'éorén



Etienne Bourqui



Michaël Stauffacher

Si vous souhaitez davantage d'informations
veuillez contacter M. M. Stauffacher au :

+41 32 886 40 50